

**PROVINCE DE QUÉBEC,**  
Ville de Sainte-Marie,  
Le 12 février 2021.

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marie, tenue le douzième jour du mois de février de l'an deux mille vingt et un, à la salle du conseil de l'édifice de l'hôtel de ville à Sainte-Marie, à huis clos, à 9 h 00.

Sous la présidence de monsieur le maire Gaétan Vachon,

Étaient présents : les conseillères

les conseillers

Luce Lacroix,  
Nicole Boilard,  
Claude Gagnon,  
Rosaire Simoneau,  
Eddy Faucher,  
Steve Rouleau,

formant quorum de ce conseil.

Ouverture de  
l'assemblée

Ayant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte.

**VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

2021-02-114

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

**En conséquence,**

**Il est résolu unanimement :**

**QUE** le tout est conforme et qu'ils procéderont tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

Questions de l'auditoire

Étant donné qu'il s'agit d'une séance à huis clos, il n'y a pas de période de questions. De plus, aucune question par écrit n'a été reçue.

2021-02-115

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE À SAINTE-MARIE DÉPOSÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES CULTURELLES (PADIC) DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Sainte-Marie souhaite réaliser le projet de construction d'une nouvelle bibliothèque à Sainte-Marie estimé à 8 589 513,80 \$, taxes incluses;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère dispose d'un programme d'aide financière;

**CONSIDÉRANT QUE** la bibliothèque offre présentement 47 heures d'ouverture par semaine et que les lignes directrices pour les bibliothèques publiques du Québec mentionnent un minimum de 48 heures d'ouverture par semaine, pour atteindre le niveau « bon », et que l'atteinte de ce niveau est requise lors d'un projet de présentation d'une bonification de l'offre de service en bibliothèque;

**En conséquence :**

Il est proposé par la conseillère **Luce Lacroix**,  
Appuyé par le conseiller **Steve Rouleau**,

**ET, il est résolu** que la Ville de Sainte-Marie :

- dépose une demande d'aide financière de 2 706 900,00 \$ dans le cadre du *Programme Aide au développement des infrastructures culturelles (PADIC)* pour la réalisation du projet de construction d'une nouvelle bibliothèque à Sainte-Marie;

- mandate monsieur Gaétan Vachon, maire, et madame Hélène Gagné, greffière, à signer toute documentation officielle, incluant la convention d'aide financière à intervenir;
- hausse le nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire de la bibliothèque à 50 heures par semaine dès la fin du projet;
- assume une part estimée à un minimum de 5 882 613,80 \$, taxes incluses, dans la réalisation du projet;
- assume le financement ou trouve une source ne provenant ni directement ni indirectement du gouvernement du Québec ou de celui du Canada, le cas échéant, pour l'ensemble des coûts non admissibles, incluant tout dépassement des coûts éventuels;
- assume toute hausse du budget de fonctionnement de l'infrastructure culturelle générée par le projet.

Adopté à l'unanimité.

Questions de  
l'auditoire

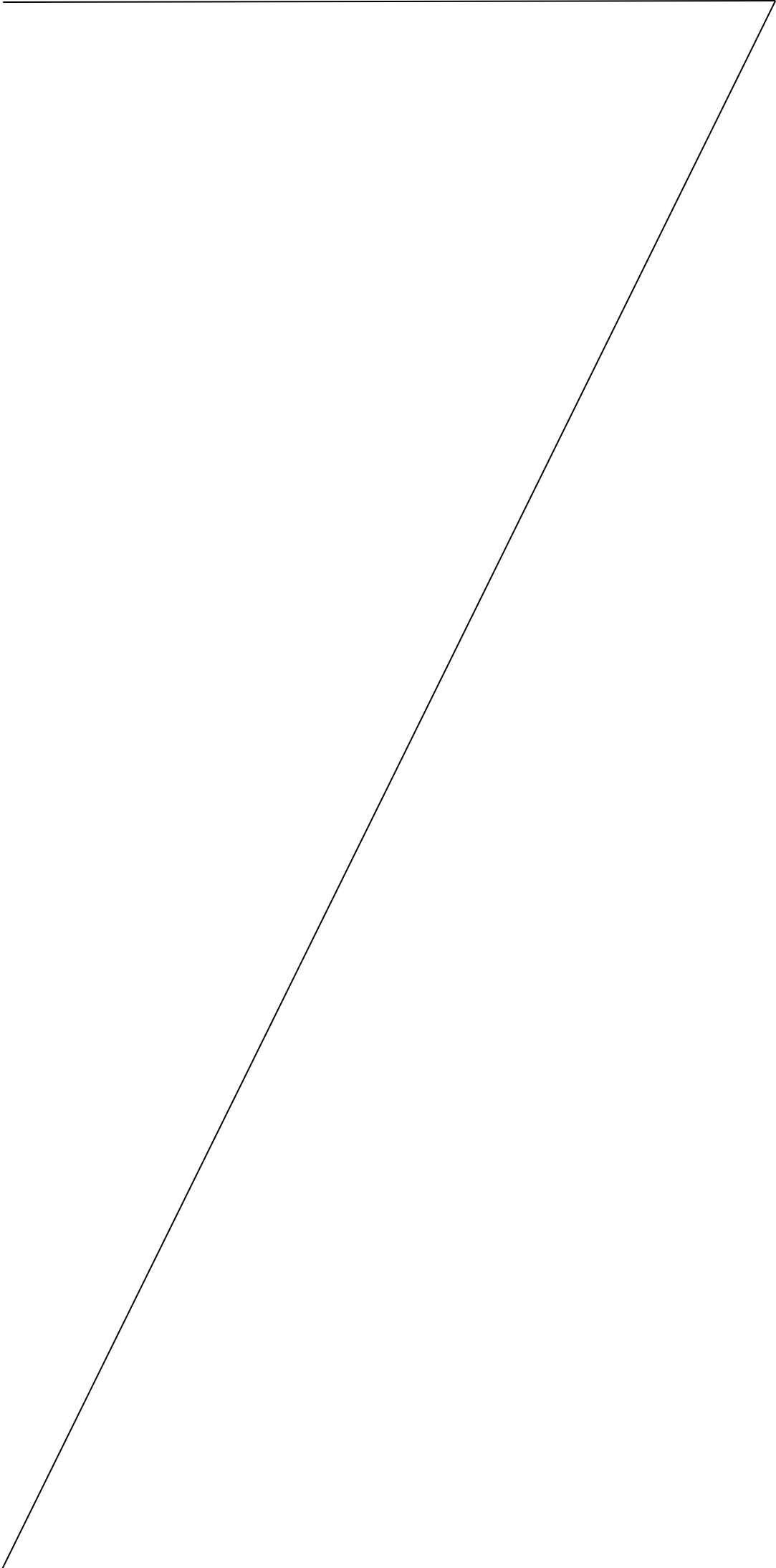
Étant donné qu'il s'agit d'une séance à huis clos, il n'y a pas de période de questions.

Levée de  
l'assemblée

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 9 H 02.**

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Hélène Gagné, OMA  
Greffière.

\_\_\_\_\_  
Gaétan Vachon,  
Maire.



25746